|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 20 mai 2019 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 157**Manifestations du TSB/MA | – Aux administrations des États Membres de l'Union– Aux Membres du Secteur UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
| **Contact:** | **Martin ADOLPH** |
| **Tél.:** | +41 22 730 6828 |
| **Fax:** | +41 22 730 5853 |
| **E-mail:** | tsbevents@itu.int | **Copie**:– Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;– À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Atelier de l'UIT sur l'évolutivité et l'interopérabilité de la technologie des registres distribués (Genève, Suisse, 2 août 2019)** |

Madame, Monsieur,

1 Je tiens à vous informer que l'**Atelier de l'UIT sur l'évolutivité et l'interopérabilité de la technologie des registres distribués** aura lieu le 2 août 2019 au siège de l'UIT, rue de Varembé 2, Genève, Suisse.

L'atelier sera précédé de la **réunion finale du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur l'application de la technologie des registres distribués (FG-DLT), qui aura lieu du 29 juillet au 1er août 2019** au même endroit. Vous trouverez plus de détails concernant la réunion du Groupe FG‑DLT à l'adresse: [https://itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dlt/](https://www.itu.int/en/ITU-T/focusgroups/dlt/Pages/default.aspx#/fr).

2 La participation à l'atelier est ouverte aux États Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite, mais le nombre de places est limité et aucune bourse ne sera accordée. Cet atelier aura lieu en anglais seulement.

3 Les objectifs de l'atelier sont les suivants:

– Examiner les exigences relatives à l'évolutivité des plates-formes DLT;

– Examiner les méthodes visant à évaluer la qualité de fonctionnement des plates-formes DLT;

– Identifier les composantes des technologies DLT pour lesquelles l'interopérabilité serait bénéfique;

– Examiner les méthodes visant à réduire au maximum les différences entre les plates‑formes DLT du point de vue de l'utilisateur;

– Examiner les activités de normalisation correspondantes;

– Proposer une marche à suivre concernant les travaux de normalisation correspondants à mener par les commissions d'études de l'UIT-T.

4 Des informations relatives à l'atelier, et notamment des renseignements pratiques et le programme de la manifestation, seront disponibles sur le site web de la manifestation à l'adresse: <https://itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/201908/>.

Ce site web sera actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Les participants sont priés de consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

5 Des équipements de réseau local sans fil seront mis à disposition sur le site de la manifestation.

6 L'inscription est obligatoire pour toutes les personnes qui souhaitent participer à l'atelier. Pour vous inscrire, vous êtes invités à remplir le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante avant le **22 juillet 2019**: <https://itu.int/net4/CRM/xreg/web/Registration.aspx?Event=C-00006124>. **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants à l'atelier est obligatoire et se fait exclusivement *en ligne*.**

7 Je vous rappelle que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre (4) semaines avant la date de début de l'atelier** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

En cas de problème pour des **États Membres, des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**, et sur demande officielle de leur part au TSB, l'Union peut intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa, mais uniquement pendant la période de **quatre** semaines susmentionnée. Les demandes doivent être effectuées en cochant la case correspondante du formulaire d'inscription, au plus tard quatre semaines avant la date de la manifestation. Elles doivent être envoyées à la Section des voyages de l'UIT (travel@itu.int), avec la mention "**assistance pour le visa**".

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

*(signé)*

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications